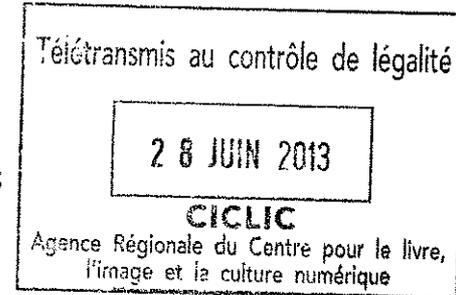


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Séance du 14 juin 2013**

Le quatorze juin deux mille treize, à quinze heures dix, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Issoudun dans les locaux de Ciclic, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 15 mai 2013.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Monsieur Jean-Michel BODIN ; Madame Christine FAUQUET

L'Etat :

Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Stéphane DORE

Les représentants du personnel :

Monsieur Philippe LEROY

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Monsieur Yann BOURSEGUIN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Christine DIACON ; Madame Claire LAMBOLEY ; Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Patrick LAMASSOURE ; Madame Fanny BARROT

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Culture et Sports à la Région Centre ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 10

- Votants : 17 (dont huit pouvoirs)

**DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1**

Délibération 11-2013

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

.../...

- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

## **Délibère**

Le 25 janvier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de l'agence.

Afin d'ajuster notre budget à l'activité, une décision modificative de budget est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

### Section de fonctionnement

L'augmentation de la section de fonctionnement de 33 500 € s'explique comme suit :

#### **Chapitre 013 (atténuation de charges)**

Cette somme importante concerne uniquement des remboursements d'indemnités journalières, liées aux arrêts de travail (congé maternité, arrêts maladie).

#### **Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)**

Le conseil général d'Eure-et-Loir nous a notifié une subvention en baisse de 20 000 € par rapport aux engagements pris fin 2012. La collectivité a justifié cette diminution par une réorientation de sa politique culturelle. Ce désengagement impacte les activités des pôles Education (Collège au cinéma en Eure-et-Loir) et Patrimoine.

La SACEM a confirmé son soutien au festival du film de Vendôme mais a diminué le montant du partenariat qui passe de 4 500 € à 3 500 € en 2013.

Malgré cela, ce chapitre reste positif en raison de la non-inscription des subventions suivantes au budget primitif :

- subvention de 31 000 € de la Région Centre dans le cadre d'une convention signée fin 2012 sur le projet de média interdisciplinaire numérique régional ;
- subvention de près de 4 800 € octroyée fin 2012 par la Région Centre dans le cadre d'une mission, coordonnée par Ciclic, sur le mécénat auprès des établissements culturels régionaux.

.../...

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement le chapitre 011 (charges à caractère général).

### Section d'investissement

Il s'agit ici uniquement d'un ajustement entre deux chapitres de dépenses. Cela ne modifie pas le budget de cette section.

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

	Budget alloué	DM 1	Budget après DM 1	
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	43 050,00	43 050,00	
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	91 350,00	4 000,00	95 350,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	607 519,26	-4 000,00	603 519,26
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 919,26		53 919,26
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	174 000,00		174 000,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	514 000,00		514 000,00
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>741 919,26</b>	<b>0,00</b>	<b>741 919,26</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>741 919,26</b>	<b>0,00</b>	<b>741 919,26</b>
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 462 403,32	30 600,00	1 493 003,32
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 513 850,00	2 650,00	2 516 500,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	174 000,00		174 000,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 354 385,54	250,00	4 354 635,54
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	867 897,88		867 897,88
chapitre R 013	Atténuations de charges	7 125,00	18 800,00	25 925,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	43 050,00		43 050,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	474 523,00		474 523,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	7 088 217,98	14 700,00	7 102 917,98
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	25 825,00		25 825,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 506 638,86</b>	<b>33 500,00</b>	<b>8 540 138,86</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 506 638,86</b>	<b>33 500,00</b>	<b>8 540 138,86</b>

BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE	Budget alloué	DM 1	Budget après DM 1
Total des dépenses	9 248 558,12	33 500,00	9 282 058,12
Total des recettes	9 248 558,12	33 500,00	9 282 058,12

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

.../...

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'adopter la décision modificative de budget n°1 de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique qui porte à 9 282 558.12€ le budget de l'agence, soit 8 540 138.86 € la section de fonctionnement et à 741 919.26 € la section d'investissement.

*Votants : 17*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

**Olivier MENEUX**



Télétransmis au contrôle de légalité

28 JUIN 2013

**CICLIC**

Agence Régionale du Centre pour le livre,  
l'image et la culture numérique

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)**

Numéro SIRET:20000127900013

**POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE CHATEAU-RENAULT**

**Etablissement Public de Coopération Culturelle  
à Caractère Administratif**

**M14**

**DÉCISION MODIFICATIVE**

**Voté par nature**

**ANNEE 2013**

## SOMMAIRE

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3
B - Modalités de vote du budget	4
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
<b>IV - Annexes (7)</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans objet
A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans objet
A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Sans objet
A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans objet
A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans objet
A4 - Etat des provisions	Sans objet
A5 - Etalement des provisions	Sans objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - investissement (3)	Sans objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans objet
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	Sans objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	Sans objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	51
C3.2 - Liste des établissements publics créés	51
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	51
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	51
<b>D - Décision en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Sans objet
D2 - Arrêté et signatures	Sans objet

## SOMMAIRE

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement publics ou budget annexe (art.R2311-1 du CGCT). Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L.2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L.2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

20000127900013 <b>CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)</b>	<b>Décision modificative 2013</b>
--	---------------------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0.00	0.00	0.00	0.00

	<b>Informations financières - ratios (2)</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES****I****MODALITÉS DE VOIE DU BUDGET****B**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.  
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires au budget en cours.
- V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)	Décision modificative 2013
---	-------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTES</b> CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	33 500.00	33 500.00
+	+	+
<b>REPORTS</b> RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	33 500.00	33 500.00

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTES</b> CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+	+	+
<b>REPORTS</b> RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	33 500.00	33 500.00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**
**II**  
**A2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 462 403.32		30 600.00	30 600.00	30 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 513 850.00		2 650.00	2 650.00	2 650.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	4 354 385.54		250.00	250.00	250.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 330 638.86</b>		<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	2 000.00				
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 332 638.86</b>		<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
(5)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	174 000.00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>174 000.00</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>8 506 638.86</b>		<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

33 500.00

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 125.00		18 800.00	18 800.00	18 800.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	474 523.00				
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	7 088 217.98		14 700.00	14 700.00	14 700.00
75	Autres produits de gestion courante	25 825.00				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 595 690.98</b>		<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 595 690.98</b>		<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	43 050.00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>43 050.00</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>7 638 740.98</b>		<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

33 500.00

**Pour information**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.  
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 350.00		4 000.00	4 000.00	4 000.00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	607 519.26		-4 000.00	-4 000.00	-4 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>698 869.26</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>698 869.26</b>				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	43 050.00				
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>43 050.00</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>741 919.26</b>				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	514 000.00				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>514 000.00</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>514 000.00</b>				
(4)						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	174 000.00				
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>174 000.00</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>688 000.00</b>				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

## Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 600.00		30 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 650.00		2 650.00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	250.00		250.00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
022	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>33 500.00</b>		<b>33 500.00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

33 500.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 000.00		4 000.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	-4 000.00		-4 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
45...	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 800.00		18 800.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	14 700.00		14 700.00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transfert de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>33 500.00</b>		<b>33 500.00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

33 500.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation...	(7)		
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)(5)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)		
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
45...	Total des opé. pour compte de tiers (7) (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs			
024	Produits des cessions			
<b>Recette d'investissement - Total</b>				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 462 403.32</b>	<b>30 600.00</b>	<b>30 600.00</b>
60611	Eau et assainissement	700.00		
60612	Energie - Electricité	33 120.00		
60622	Carburants	53 009.00		
60632	Fournitures de petit équipement	43 550.00	-500.00	-500.00
6064	Fournitures administratives	11 550.00		
611	Contrats de prestations de services	133 050.00	5 100.00	5 100.00
6132	Locations immobilières	97 000.00		
6135	Locations mobilières	213 175.00		
614	Charges locatives et de copropriété	1 500.00		
61522	Bâtiments	3 000.00		
61551	Matériel roulant	68 517.00	150.00	150.00
61558	Autres biens mobiliers	16 105.00		
6156	Maintenance	20 300.00		
616	Primes d'assurance	23 910.00		
617	Etudes et recherches	156 581.32	28 300.00	28 300.00
6182	Documentation générale et technique	15 110.00	-300.00	-300.00
6184	Versements à des organismes de formation	17 500.00		
6185	Frais de colloques et séminaires	4 010.00		
6188	Autres frais divers	6 700.00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500.00		
6226	Honoraires	23 450.00	-300.00	-300.00
6228	Divers	50.00		
6231	Annonces et insertions	18 060.00		
6232	Fêtes et cérémonies	5 250.00		
6233	Foires et expositions	5 400.00		
6236	Catalogues et imprimés	39 200.00	-200.00	-200.00
6237	Publications	8 000.00		
6238	Divers - Déplacements (hôtels, restaurants)	116 633.00	-1 000.00	-1 000.00
6241	Transports de biens	17 450.00		
6244	Transports administratifs	64 205.00	-650.00	-650.00
6247	Transports collectifs	10 000.00		
6256	Missions	83 363.00		
6257	Réceptions	4 700.00		
6261	Frais d'affranchissement	41 865.00		
6262	Frais de télécommunications	25 350.00		
627	Services bancaires et assimilés	500.00		
6281	Concours divers (cotisations...)	19 950.00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 400.00		
63512	Taxes foncières	4 750.00		
63513	Autres impôts locaux	4 140.00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 500.00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	27 300.00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 513 850.00</b>	<b>2 650.00</b>	<b>2 650.00</b>
6218	Autre personnel extérieur	16 750.00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 262.00	100.00	100.00
6336	Cotisations au centre nat. et aux centres de ges. de la fonct. pub	29 875.00	100.00	100.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	124 480.00	1 850.00	1 850.00
64111	Rémunération principale	122 822.00		
64118	Autres indemnités	5 504.00		
641311	Rémunérations personnel permanent	1 144 473.00	6 600.00	6 600.00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
641312	Rémunérations personnel non permanent	483 547.00	-16 000.00	-16 000.00
64168	Autres emplois d'insertion	18 683.00		
64511	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. permanents	353 915.00	1 100.00	1 100.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	29 477.00		
64531	Cotisations aux caisses de retraite permanents	42 920.00	450.00	450.00
64541	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C. permanents	66 639.00	950.00	950.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 100.00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	553.00		
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 160.00	6 500.00	6 500.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 040.00	1 000.00	1 000.00
6488	Autres charges	51 650.00		
014	<b>Atténuations de produits</b>			
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 354 385.54</b>	<b>250.00</b>	<b>250.00</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droit	92 469.54	250.00	250.00
6532	Frais de mission	1 000.00		
6536	Frais de représentation du directeur	5 000.00		
6574	Subventions de fonctionnement aux asso. et autres personnes d	4 255 916.00		
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>8 330 638.86</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
66	<b>Charges financières (b)</b>			
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 000.00</b>		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00		
68	<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (6)</b>			
022	<b>Dépenses imprévues (e)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>8 332 638.86</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)(8)(9)</i>	174 000.00		
6811	<i>Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp</i>	174 000.00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>174 000.00</b>		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (10)</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>174 000.00</b>		

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>8 506 638.86</b>	<b>33 500.00</b>	<b>33 500.00</b>
---	---------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

33 500.00

<b>CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)</b>	<b>Décision modificative 2013</b>
--	---------------------------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
------------------	-------------	--------------------------------------	-------------------------------	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 «> produit des cessions d'immobilisation >>»)

(9) Le compte 6815 doit apparaître si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	7 125.00	18 800.00	18 800.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 125.00	18 800.00	18 800.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	474 523.00		
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	350 750.00		
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	50 000.00		
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	60 773.00		
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ou	13 000.00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	7 088 217.98	14 700.00	14 700.00
74718	Subventions Etat	2 103 730.00		
7472	Subventions Région Centre	4 700 487.98	35 700.00	35 700.00
7473	Subventions Départements	132 800.00	-20 000.00	-20 000.00
74748	Autres communes	128 200.00		
7478	Autres organismes	23 000.00	-1 000.00	-1 000.00
75	Autres produits de gestion courante	25 825.00		
758	Produits divers de gestion courante	25 825.00		
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		7 595 690.98	33 500.00	33 500.00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		7 595 690.98	33 500.00	33 500.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)	43 050.00		
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au com	43 050.00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		43 050.00		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		7 638 740.98	33 500.00	33 500.00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

33 500.00

<b>CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)</b>	<b>Décision modificative 2013</b>
--	---------------------------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget cumulé (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
--------------------------	--------------------	---	---------------------------------------	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

<b>Montant des ICNE de l'exercice</b>	
<b>Montant des ICNE de l'exercice N-1</b>	
<b>= Différence ICNE N - ICNE N-1</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 doit apparaître si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)	91 350.00	4 000.00	4 000.00
2051	Concessions et droits similaires	91 350.00	4 000.00	4 000.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	607 519.26	-4 000.00	-4 000.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 050.00		
2182	Matériel de transport	212 808.97	-4 000.00	-4 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 500.00		
2184	Mobilier	53 187.67		
2188	Autres immobilisations corporelles	316 972.62		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Opérations d'équipement n°... (5)			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>698 869.26</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>				
	Opé. pour compte de tiers n°... (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>698 869.26</b>		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)	43 050.00		
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	43 050.00		
13912	Régions	43 050.00		
	Charges transférées (9)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>43 050.00</b>		

<b>CICLIC (AGENCE LIVRE, IMAGE ET CULTURE NUMÉRIQUE)</b>	<b>Décision modificative 2013</b>
--	---------------------------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
------------------	-------------	--------------------------------------	-------------------------------	----------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>741 919.26</b>			
--	-------------------	--	--	--

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>D'001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.  
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	514 000.00		
1311	Etat et établissements nationaux	273 000.00		
1312	Régions	241 000.00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>514 000.00</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
18	Compte de liaison : affectation...			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
165	Dépôts et cautionnement reçus			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions			
<b>Total des recettes financières</b>				
	Opé. pour compte de tiers n°... (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>514 000.00</b>		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)	174 000.00		
28051	Concessions et droits similaires, brevet, licences ...etc	32 910.00		
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 435.00		
28182	Matériel de transport	17 420.00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	50 180.00		
28184	Mobilier	11 120.00		
28188	Autres immobilisations corporelles	58 935.00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>174 000.00</b>		

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
041	Opérations patrimoniales (9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		174 000.00		

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	688 000.00		
--	------------	--	--

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
-----------------------------------	--

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 1B - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir Annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Faire apparaître les comptes 15.29..2.39..2.49..2 et 59..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre) ou POUR INFORMATION (2)

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Subventions et dettes assimilées		

**RESULTAT = (c + d) - (a + b)**  
**Excédent de financement si positif**  
**Besoin de financement si négatif**

-

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

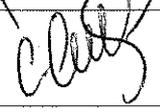
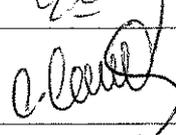
Date de convocation : 15/05/2013

Présenté par le Directeur de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique,  
A Issoudun, le 14/06/2013

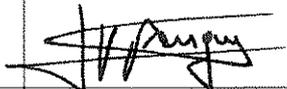
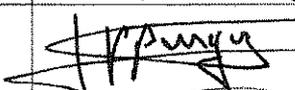
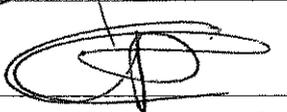
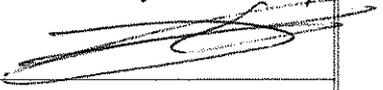
Le Directeur de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique,

Délibéré par le conseil d'administration réuni en session ordinaire  
A Issoudun, le 14/06/2013

Les membres du conseil d'administration,

Jean-Michel Bodin (titulaire)	
Yann Bourseguin (titulaire)	
Carole Canette (titulaire)	
Clémence Dauphin (titulaire)	
Christine Fauquet (titulaire)	
Karine Gloanec-Maurin (titulaire)	
Saadika Harchi (titulaire)	
Josette Philippe (titulaire)	
Chantal Rebout (titulaire)	
Christophe Rossignol (titulaire)	
Michel Cosnier	

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant	
Le recteur de l'Académie d'Orléans Tours	
Le directeur régional des Affaires Culturelles	
Le chef service Politiques culturelles / Ministère	
Le conseiller livre et lecture à la DRAC Centre	
Le conseiller cinéma audiovisuel à la DRAC Centre	
Claude Cadet (titulaire)	
Anne-Françoise Biot (titulaire)	
Yohann Demoustier (titulaire)	
Emmanuelle Dunand (titulaire)	
Patrick Lamassoure (titulaire)	
Catherine Martin-Zay (titulaire)	
Alexandre Tinseau (titulaire)	
Fanny Barrot (titulaire)	
Philippe Leroy (titulaire)	
Jean-Marie Beffara (suppléant)	
Angélique Delahaye (suppléante)	

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Annie Dubourg (suppléante)	
Charles Fournier (suppléant)	
Isabelle Gaudron (suppléante)	
Jean-Philippe Grand (suppléant)	
Isabelle Mancion (suppléante)	
Monique Raynaud (suppléante)	
Pierre-Alain Roiron (suppléant)	
Pascale Rossler (suppléante)	
Gérard Bert (suppléant)	
Emmanuel Cyriaque (suppléant)	
Stéphane Doré (suppléant)	
Gilbert Le Traon (suppléant)	
Jean-François Marchandise (suppléant)	
Dominique Veaute (suppléante)	
Marie-Laure Boukredine (suppléante)	
Gwenaël Le Corre (suppléant)	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Directeur de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, compte tenu de la transmission en préfecture,  
le 21 juin 2013 et de la publication le 21 juin 2013  
A Château-Renault, le  
21 juin 2013

